

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DFPE 25 Subventions (120 495 euros), prorogations et avenants n° 3 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 27 décembre 2016 par l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 3 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) ayant son siège social 10, rue du Buisson Saint Louis (10e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE).

Article 2 : Une subvention de 79 635 euros est allouée à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) pour sa crèche collective située 5, rue Yves Toudic à Paris (10ème).
(N° Tiers SIMPA : 19933, N° dossier : 2019-05427)

Article 3 : Une subvention de 40 860 euros est allouée à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) pour sa structure de type multi-accueil située 12, rue Bellot à Paris (19ème).
(N° Tiers SIMPA : 19933, N° dossier : 2019-05426)

Article 4 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO